

MUSÉES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

11 juillet 1933

Dossier concernant une Statue
en marbre exécutée pour le Musée de
l'Etat par M. Paul De Vigne

no 2459

2459 Statue en marbre (S. inachablie) par M. Paul De Vigne.

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.
		<p>Extrait pour la fiche rouge 2961 le 7-7-1933. P.D.</p>

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N^o 2459

Vinnygunde

Bruxelles, 14 juillet 1884

M. Paul De Vigne
Statuaire

18, rue du Val-de-grâce
Paris.

M. le Ministre de l'Agriculture
et de l'Industrie et des Travaux
Publiques vient de nous prier
de nous entendre avec vous
au sujet du déplacement
de votre statue en marbre
(L'Immortalité), Surtout
que cette œuvre prenne
immédiatement place dans
le salon de l'Etat, Surtout
que vous désiriez la voir
figurer au prochain Salon
de Bruxelles.

Par suite des travaux
d'appropriation exécutés
en ce moment dans les galeries
du 1^{er} étage au Palais des
Beaux-Arts, ce marbre
court un danger réel
à l'endroit qu'il occupe

et il suppose que des
murs suivaient, priés
de s'occuper pour le mettre
à l'abri des accidents
C'est à son usage.

Monsieur mon Secrétaire
Donnez-moi, s'il vous plaît
de m'en faire connaître
sans délai si votre intention
est d'exposer votre statue
à Bruxelles et si vous
pouvez compter sur
votre obligation concerner
pour son déplacement
immédiat.

Monsieur mon Secrétaire
C'est d'après l'usage de
notre pays.

J. L. C. D. S.
Le Secrétaire
R. H.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'INDUSTRIE ET DES
TRAVAUX PUBLICS
L'INTÉRIEUR.

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

N^o 182.61.

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE

Bruxelles, le

11 Juillet 1884.

Veu le 13 July

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2459

Messieurs,

La Commission directrice de l'Exposition
générale des Beaux-arts me signale, comme courant certains
dangers par suite des travaux d'appropriation qui seac-
-cutent au Palais des Beaux-arts, la Statue en marbre
de l'Immortalité, par M^r Devigne, Statue que son auteur
avait été autorisé à déposer provisoirement dans une des
Salles du palais.

Cette Statue, Messieurs, a été acquise par mon
prédécesseur pour faire partie du musée de l'Etat.
Elle est aujourd'hui terminée. C'est à votre collège consé-
-quemment qu'il appartient de fixer sa place définitive
dans nos collections, à moins que l'artiste ne demande
à la faire figurer auparavant dans l'exposition qui
va s'ouvrir. Je vous laisse, Messieurs, le soin de vous
entendre, le cas échéant, avec M^r Devigne, et je
vous

À la Commission Directrice des Musées
Royaux de peinture et de Sculpture
de l'Etat.

vous prie de vouloir bien m'adresser le certificat d'usage, con-
statant que son oeuvre fait partie des collections de l'Etat.
Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération
distinguée.

Le Ministre,
C. Beaumont.